

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin

paraîtra le 17 OCTOBRE

Paiement des Factures

Nous croyons devoir rappeler à nos agents et à nos syndiqués, que le règlement des factures portant la mention Payable au Syndicat, doit s'effectuer dans les quinze jours qui suivent la réception de la marchandise.

L'insouciance de cette règle nous oblige à des avances de fonds assez considérables qui gênent notre service de trésorerie.

Nous ne saurions donc trop insister pour que d'une façon générale, les paiements soient effectués dans le délai indiqué, nous réservant toujours le droit de faire payer les intérêts de retard aux contrevenants.

Si le mode de paiement adopté par ceux de nos adhérents et agents qui ne peuvent se déplacer lors de l'échéance, est le chèque postal, nous leur recommandons d'un nouveau de ne pas oublier d'indiquer au verso du talon de chèque postal la nature de la marchandise payée ainsi que le n° de la commande, lequel est toujours souligné au crayon rouge sur la facture. Cette recommandation est d'une grande importance pour éviter des erreurs possibles et aussi une grosse perte de temps nécessitée par les recherches.

Messieurs VAILON et BOUCHAUD,

agents généraux du Zenith pour le département de la Loire-Inférieure et cantons limitrophes, ont l'honneur d'informer les membres du Syndicat Central des Agriculteurs qu'ils se sont privés de la collaboration de M. CHAUBUIS et que dorénavant ils auront à se mettre en rapport avec les agents locaux pour toutes déclarations de sinistres, augmentations, transferts, affaires nouvelles, etc... ou, à défaut, à leur écrire directement, 5, place Félix-Fournier, à Nantes.

LE CONGRES VITICOLE DE TOURS

Assemblée générale du 11 septembre

Le vendredi soir, les délégués des groupements adhérents à la C. G. V. du Centre et de l'Ouest s'étaient réunis en assemblée générale, sous la présidence de M. Germain.

Là, on rendit compte des progrès réalisés dans l'organisation de la C. G. V. C. O. depuis la réunion constitutive du 14 juin. Les statuts furent à nouveau examinés et ratifiés.

Lecture fut donnée des adhésions recueillies : les groupements déjà inscrits comprennent 104.725 membres.

On procéda à l'élection des administrateurs et à la constitution du bureau, qui comprend :

Président : M. Jules Gautier.
Vice-présidents : MM. Maisonneuve (Maine-et-Loire); Germain (Indre-et-Loire); Pichery (Loir-et-Cher); Trouard-Riolle (Indre); de Camiran (Loire-Inférieure); Chatrousse (Puy-de-Dôme).
Trésorier : M. Chataignier.
Secrétaire général : M. Garnier.

Le Conseil d'administration examina ensuite les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de la Confédération. Puis il elabora le texte des vœux à soumettre au Congrès du lendemain.

LES VŒUX DU CONGRÈS

Les délégués des groupements viticoles constituant la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest réunis pour la première fois à Tours, en Congrès, le 12 septembre 1925.

Affirment l'indéfectible solidarité des vignerons du bassin de la Loire; S'engagent à poursuivre, en liaison avec tous les parlementaires des quatorze départements viticoles du Centre et de l'Ouest, la réalisation complète et rapide des résolutions ci-après :

I. Régime douanier.

Le Congrès, Considérant qu'avant d'envisager le contingentement des vins français, il convient de limiter rigoureusement les importations de vins étrangers; Considérant que notre régime douanier est nettement défavorable à la viticulture, puisque les tarifs facilitent l'importation des vins étrangers et s'opposent à une large exportation des vins français;

Demande aux sénateurs de la région du Centre et de l'Ouest d'unir leurs efforts pour que, dès la rentrée, la Haute Assemblée vote le texte intégral de la proposition de loi adoptée par la Chambre portant le droit d'entrée sur les vins ordinaires à 42 francs par hecto; Demande au Gouvernement de ramener le contingent des vins tunisiens à 300.000 hectolitres et de veiller à ce que ce contingent ne soit pas dépassé; Réclame l'adjonction d'un expert viticole du bassin de la Loire à MM. Barthe et Roustain, désignés pour suivre les négociations engagées à l'heure actuelle avec l'étranger; Réclame la désignation de représentants qualifiés du monde viticole parmi les négociateurs des traités de commerce avec tous les pays étrangers; Demande que les tarifs douaniers tiennent compte aussi exactement que possible des fluctuations du change.

II. Contingentement des récoltes et limitation des vignobles.

Le Congrès, Considérant que la limitation des vignobles constituerait une atteinte intolérable au droit de propriété et à la liberté individuelle;

Considérant qu'ailleurs qu'il n'y a aucune raison d'envisager cette limitation dans les régions du Centre et de l'Ouest, puisque la surface du vignoble n'y a cessé de décroître;

Considérant qu'il importe seulement d'agir par persuasion auprès des viticulteurs pour qu'ils n'augmentent pas leurs plantations, mais pour qu'ils tendent de plus en plus à faire des vins de qualité; S'oppose à toute mesure arbitraire de limitation du vignoble, par voie réglementaire ou législative et pour la même raison à tout contingentement des récoltes.

III. Vins anormaux, limitation du degré.

Le Congrès, Considérant que, seuls, peuvent être qualifiés anormaux, les vins adultérés; Considérant que tel n'est pas le cas des vins naturels, provenant de la fermentation du jus de raisin frais pesant moins de 65 ou ne répondant pas à certaines règles oenologiques généralement inconnues des viticulteurs et des négociants;

Considérant que certains vins excellents de ces régions ne répondent pas toujours aux règles Gautier, Halpén et Roos; Considérant que des règles de ce genre ne peuvent pas s'appliquer dans toute rigueur à tous les vins de France et qu'il y a lieu de les adapter aux différentes régions viticoles;

Déclare s'opposer au projet de réglementation des vins dits anormaux; Toutefois, des abus ayant été constatés dans certains vignobles (culture, mode de taille, irrigation), le Congrès admet que des règles très précises éliminent du marché les vins produits par ces vignobles situés dans une région bien déterminée.

IV. Vinage à la cuve.

Le Congrès, Considérant que l'addition d'alcool de vin à la cuve aurait des avantages oenologiques incontestés; Considérant qu'au point de vue économique, cette opération présenterait une supériorité évidente sur la chaptalisation — la production du sucre étant insuffisante pour la consommation nationale;

Considérant que le vinage à la cuve ne favoriserait ni le mouillage ni la fraude; Emet le vœu que le vinage à la cuve en franchise soit autorisé.

V. Hybrides.

Considérant que la recherche d'hybrides producteurs directs donnait des vins irréprochables pour la consommation courante présente un intérêt indéniable;

Considérant que les mauvais hybrides finiront rapidement par être éliminés du marché;

Proclame la nécessité de maintenir les vieux cépages français de qualité qui ont fait la gloire des vignes de France;

Emet le vœu que toute liberté soit laissée à la culture des hybrides et à la vente de leurs vins, et que les études concernant les hybrides soient poursuivies par les Offices agricoles.

VI. Tarifs de transport et charges fiscales.

Le Congrès, Emet le vœu que les vins destinés à l'exportation bénéficient d'une tarification réduite; S'oppose à tout dégrèvement pour les transports de vins à l'intérieur, à moins que ce dégrèvement soit rigoureusement proportionnel à la distance parcourue. Emet en outre le vœu que soient ramené à 10 francs par hectolitre les droits de circulation sur les vins.

VII. Divers.

Le Congrès, Demande aux pouvoirs publics de veiller à ce que la circulation des piquettes et vins de deuxième cuvée soit rendus impossible et à la répression plus sévère du mouillage;

Demande le vote rapide de la proposition de loi Moutet-Lafont, prohibant les apéritifs anisés, véritables succédanés de l'absinthe; Réclame l'abrogation du décret du 16 août 1925 concernant le coupage des vins mutés et les obligations imposées aux producteurs vendant leurs vins aux détaillants;

Proteste énergiquement contre toute entrave à la libre exportation des fruits à cidre.

Les Revendications des vignerons du Centre

LE CONGRES

(Samedi 12 Septembre)

Dès 9 heures, les délégués arrivent nombreux dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tours.

Au bureau, prennent place M. Jules Gautier, président; MM. Maisonneuve, Pichery, Germain, Trouard-Riolle, de Camiran, Chatrousse, vice-présidents; M. Garnier, secrétaire général, ainsi que quelques parlementaires.

La Loire-Inférieure était représentée à ce Congrès par les cinq délégués à la C. G. V. :

MM. Louis Lefevre, excusé; Doré-Graslin, excusé; de Camiran, présent; Dejoie, présent; Meneux, présent.

M. Jules Gautier ouvre la séance et donne la parole à M. Germain qui prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au nom de notre belle Touraine, au nom des vignerons tourangeaux, au nom surtout de cette nouvelle association que nous avons créée, dans une assemblée générale, d'appeler la Confédération générale des vignerons du Centre et de l'Ouest, je suis heureux de vous souhaiter à tous la plus cordiale, la plus affectueuse bienvenue.

Vous comprendrez, en effet, Messieurs, toute notre joie, — la joie de tous les viticulteurs conscients, pour lesquels a été créée cette nouvelle et puissante association, — combien nous sommes heureux de voir réunis dans cette assemblée, des hommes venus de loin, représentant l'élite viticole de 14 départements du Centre de la France, s'intéressant tous au succès d'une mission que le devoir nous impose, des hommes imprégnés de cette volonté ferme, qui sera la puissance de cette association quand il s'agira de faire triompher nos justes revendications.

L'idée d'une Confédération générale des vignerons du Centre fut émise à plusieurs reprises et c'est poussée par les événements, par les nécessités de la situation, qu'elle vint d'aboutir.

Une première réunion eut lieu à Paris, sous la présidence d'un viticulteur tourangeau, président d'honneur de l'Union viticole d'Indre-et-Loire, M. Jules Gautier, président de la Confédération nationale agricole; à cette réunion, où chacun a pu émettre son avis, il fut décidé à l'unanimité, qu'une réunion générale serait organisée à Tours, où les délégués des principaux syndicats et associations viticoles des départements du Centre et de l'Ouest procéderaient à la constitution d'une fédération générale des départements viticoles du bassin de la Loire.

Cette réunion générale, très intéressante, s'est tenue le 14 juin, et c'est là, Mes-

sieurs, que fut posée la question de l'opportunité de créer une Confédération générale des vignerons englobant 14 départements; inutile de vous dire qu'elle fut résolue d'enthousiasme et acceptée à l'unanimité.

Les statuts préparés ont été présentés, discutés et après quelques modifications ils ont été approuvés.

C'est ainsi, Messieurs, que cette nouvelle et très sérieuse association se présente devant vous à ce premier congrès auquel la qualité et le nombre des assistants sont la meilleure preuve de la nécessité de sa fondation.

Hier, dans une assemblée générale, le bureau définitif a été constitué, et ce n'est pas sans un grand avatage pour notre société que M. Gautier, homme de talent, travailleur, très sympathique et dévoué, a bien voulu accepter la présidence de la nouvelle confédération. Avec l'aide que nous lui donnons, il saura la défendre. A M. Gautier, nous adressons nos meilleurs remerciements et nos félicitations.

Dans sa tâche, il sera puissamment secondé par celui qui, dès le début, dans le sentiment de chacun, fut désigné comme secrétaire général et qui, nous devons le dire, fut le meilleur ouvrier de la première heure, je suis heureux de cette occasion pour adresser à M. Garnier nos meilleurs remerciements.

Il y a un fait qui nous flatte particulièrement à ce congrès, c'est la présence de nos parlementaires qui ont tenu à prouver tout l'intérêt qu'ils portent à nos œuvres et l'attestation du dévouement qu'ils sauront apporter, dans la juste défense de notre cause.

Au nom de la viticulture, au nom des vignerons qui comptent sur vous, nous vous disons, Messieurs, bien sincèrement merci.

Dans tous les départements, un concours très puissant que nous apprécions tous, que j'apprécie d'une façon particulière dans notre département, ne nous fera pas défaut, c'est l'aide que nous apporteront dans la mesure de leurs moyens MM. les Directeurs des services agricoles. D'avance, nous les remercions bien cordialement.

Je remercie tout particulièrement Messieurs les Rapporteurs, qui, à ce congrès, apportent leur lumière qui, jusqu'au bout, guidera notre société dans le chemin de la justice et de l'équité.

De partout nous sont venus les adhésions et les encouragements; nous devons à la vérité de dire que si la C. G. V. du Centre et de l'Ouest doit envisager les difficultés qu'elle aura à surmonter, elle trouvera de solides points d'appui.

Grâce au dévouement de tous, surtout on s'organise, mettant de côté toutes les questions d'amour-propre et de préférence, pour arriver à une meilleure coordination des efforts.

La crise latente que traverse la viticulture va nécessiter l'intervention méthodique et patiente de la nouvelle confédération, la tâche est délicate et considérable, beaucoup de questions, en présence de certaines rivalités d'intérêt, seront difficiles à trancher, nous ne demandons qu'une chose, c'est que toutes se solutionnent dans l'intérêt général, mais jamais au dépend de la viticulture française.

C'est animés de cet esprit que nous devons étudier avec ensemble :

Le régime douanier;

Le contingentement des récoltes;

Les charges fiscales qui pèsent sur la viticulture, malgré l'abaissement du prix de ses produits;

Les tarifs de transports des vins, trop élevés pour tous et qui ne mettent pas tous les producteurs français sur un pied d'égalité;

L'interdiction de la vente des vins anormaux bien que naturels et la limitation du degré;

La limitation des plantations;

L'opportunité du vinage à la cuve avec l'alcool de vin en franchise;

La production des vins hybrides et bien d'autres encore qui seront traités par nos éminents rapporteurs et qui sont aussi autant de questions sur lesquelles nous devons prendre position, et pour lesquelles il sera nécessaire d'échanger des vues, avec ceux qui ont la charge de nos intérêts et avec les autres grandes associations régionales, avec lesquelles nous devons marcher la main dans la main pour la défense des intérêts généraux de la viticulture. Déjà, la commission exécutive provisoire s'est abouchée avec elles, et pour marquer notre cordiale solidarité, des invitations ont été adressées à chacune pour assister à ce congrès.

Que les délégués de ces associations qui ont répondu à notre appel reçoivent toute notre gratitude.

Nous aurons à donner notre sentiment sur certains projets présentés, apparaissant comme contraires aux intérêts des viticulteurs du Centre. C'est ainsi que, en ce qui concerne la question si complexe des vins anormaux, — le Ministre attendant une réponse des viticulteurs — nous avons décidé de fixer au samedi 12, la date du premier congrès de la C.G.V. du Centre et de l'Ouest. Notre réponse sera conforme aux conclusions du rapport que vous aurez accepté.

Nous ne devons pas manquer de demander que nos régions soient représentées à la Commission interministérielle de la viticulture, chargée d'étudier les questions viticoles et de suggérer aux pouvoirs publics les solutions les meilleures; il en a été suggéré et retenu de contraires à notre intérêt. Les viticulteurs du Centre n'ont pu être entendus, n'ayant aucun représentant au sein de cette Commission malgré les 11 millions d'hectolitres de vins récoltés dans nos 14 départements.

Vous voyez, Messieurs, par ce simple aperçu quelle est l'étendue de la tâche. D'autres avant nous ont mené le bon combat, nous les aidons. Il faut, il est indispensable que la viticulture française qui produit la plus grande quantité et la plus riche gamme de vins du monde, qui est le plus beau fleuron et l'une des principales richesses du pays, soit protégée.

Le président donne la parole à M. de Camiran, pour la lecture de son rapport sur le régime douanier des vins. En termes très concis, M. de Camiran met en lumière les inégalités de ce régime; tarifs trop bas à l'importation des vins espagnols, tarifs trop élevés à l'exportation. Le rapporteur demande une révision douanière équitable et le vote urgent du projet en suspens devant le Sénat.

M. Morin réclame le paiement des droits de douane en francs-or.

M. Préjean proteste contre l'admission des vins exotiques vinés et survinés au moyen d'alcool de maïs. Le vœu que nous publions d'autre part est adopté.

La parole est ensuite à M. le D^r Maisonneuve pour ses deux rapports.

Le premier, sur la limitation du vignoble, riche en souvenirs historiques, parfaitement documenté, recueille les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le second, sur le contingentement éventuel des vins, soulève quelques objections très vives.

M. Maisonneuve prend bien soin, cependant, de présenter avec toutes réserves, des vues personnelles sur un remède d'application difficile, qu'il n'admettrait qu'à la dernière extrémité. Il refuse d'envisager le contingentement des crus de haute qualité ou celui des vins dont le rendement ne dépasse pas 40 hectolitres à l'hectare.

Cette manière de voir est vivement combattue. Le vœu définitif s'oppose à tout contingentement pour la France.

Le secrétaire général fait remarquer qu'il est impossible de réserver aux vins algériens un traitement différent. « L'Algérie, c'est la France ».

M. Chatet, maire de Francueil, présente une communication très intéressante sur la Cave coopérative, dont il est le Président. Cette cave fonctionnera aux prochaines vendanges.

Plusieurs congressistes demandent des détails que M. Chatet fournit, avec le plus aimable empressement.

M. Marsais, rédacteur en chef de la Revue de Viticulture, présente quelques judicieuses observations et demande qu'on substitue le terme caves au terme vigneries.

La questions du vinage à la cuve est présentée par M. Fallot. Dans un rapport très solide et très loyal, M. Fallot montre la supériorité du vinage à l'alcool de vin sur le sucrage. Il envisage successivement le point de vue oenologique et le point de vue économique. Il réfute les objections relatives aux fraudes possibles et au mouillage.

Une discussion très intéressante s'engage ensuite. M. Pichery et plusieurs délégués demandent le maintien du sucrage. Cette thèse est soutenue vigoureusement par M. Maisonneuve.

Les délégués de la Bourgogne, MM. Ozanon et Perraton, interviennent à leur tour avec éloquence pour le sucrage des grands vins qui portent au loin le renom de notre pays.

Cette intervention est très chaleureusement applaudie et le vœu tient compte des desiderata exprimés.

Avant de clore la première séance, le Congrès vote une résolution contre les apéritifs anisés et un vœu relatif à l'abrogation du décret du 15 août 1925.

Ce décret interdit le sucrage des vins blancs mutés à l'acide sulfureux destinés à être coupés avec des vins blancs secs. Et il comporte de nouvelles obligations pour les producteurs qui vendent leurs vins aux détaillants. Après une discussion très confuse, le vœu est adopté.

Midi. Déjeuner en commun, préparé par le restaurant du Grand-Tour, sous l'habile direction de M. Bery-Auger, la dévouée cheville ouvrière de l'Union viticole d'Indre-et-Loire.

Pas de discours. Quelques mots de remerciements de M. Jules Gautier et les congressistes prennent leurs places à l'hôtel de ville, dans la belle salle des mariages.

Une discussion s'engage dès l'ouverture de la séance au sujet des piquettes et vins de deuxième cuvée.

M. Roncin demande leur suppression. M. Maisonneuve s'y oppose. M. de Vivie Régie, secrétaire général de la C. V. S. O., montre avec beaucoup de chaleur et de clarté les avantages de cette boisson qui n'est pas « jetée sur le marché », et qui rend des services incontestables dans certaines régions et dans les vignobles de grand cru.

Il demande que les vignerons du Centre veuillent bien étudier plus longuement la question.

M. Roncin se rallie à cette conclusion. Le vœu émis ne concerne plus que la surveillance plus rigoureuse de la non-circulation des piquettes et vins de seconde cuvée.

On vote un vœu de solidarité favorable à la libre exportation des fruits à cidre.

Et la parole est à M. Rouart, président de l'Office régional agricole du Sud-Ouest.

M. Rouart présente un plaidoyer très mesuré, très scientifique des hybrides. Il s'élève contre l'excommunication majeure lancée par certains contre tous les hybrides sans exception, même ceux de l'avenir. Il montre l'intérêt incontestable des recherches poursuivies par les Offices agricoles. Son rapport est écouté avec le plus grand intérêt par tout le Congrès.

Naturellement, M. Rouart a pris soin de condamner sans appel tous les mauvais cépages, les Noahs, les Ouhellos, les Terras, et pour montrer tous les progrès réalisés au point de vue technique, il a annexé à son rapport une liste que nous publierons.

Cette question soulève de nombreuses interventions.

Un délégué — qui a peut-être des Noahs chez lui — prend avec ténacité la défense des vieux cépages français que personne n'attaque.

M. Chauvigné, dans une intervention très applaudie, remet les choses au point et suggère un amendement opportun au vœu mis aux voix.

M. Préjean fait remarquer que si, dans le passé, on avait fait l'obstruction aux « nouveaux » cépages, les vignerons de Sologne ne pourraient pas offrir aux palais délicats les vins d'Arbois et de Romorantin.

Cette remarque remporte le plus vif succès, et la discussion est close.

M. le professeur Villedieu prend place au bureau avec une liasse de documents impressionnante.

Avec une verve endiablée, il fait le procès des mesures prises contre les vins du Centre : répression de la fraude, indication du degré, tarifs de transport, etc.

Et il accuse les « camarades méridionaux d'avoir tiré à eux la couverture »; il regrette d'ailleurs que ceux-ci ne soient pas là pour présenter leurs observations, afin d'arriver à un accord nécessaire.

Et puis, il examine le projet de décret sur les vins anormaux, en donnant lecture

d'une lettre du Directeur de la Station agronomique de Poitiers. Il montre que la limitation du degré serait follement arbitraire et que les règles conciliantes élaborées dans le Midi ne peuvent guère s'appliquer, en toute justice, aux vins du Centre ou des autres régions.

Il réclame le droit de rendre les vins plus alcooliques, puisqu'il est permis de les rendre plus acides.

Ce long exposé, plein d'humour, appelle nécessairement des conclusions.

Avant le vote, le secrétaire général donne lecture d'un document de M. Gustave Coste, relatif aux vins normaux, M. Jules Gautier, avec une particulière compétence, montre l'importance du vœu qui va être émis. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Au début de la séance, M. Tranchand, député de la Vienne, avait lu un exposé de la politique viticole suivie par la Chambre des Députés, et M. Pichery avait promis les concours des sénateurs.

Après le rapport de M. Villedieu, le Congrès vote deux vœux relatifs aux charges fiscales et aux tarifs de transport.

M. Jules Cantier résume, avec l'éloquence qu'on lui connaît, les travaux du premier grand Congrès de la C. G. V. du Centre et de l'Ouest.

Puis il profite de l'occasion qui lui est offerte pour signaler la nécessité de souscrire à l'emprunt en cours, en faisant appel au bon sens et à la froide raison des vigneronnes économes et prévoyantes.

LE Régime douanier des vins

Rapport de M. DE CAMIRAN

Vice-Président de la C.G.V.

II CONGRÈS DES VIGNERONS DU CENTRE ET DE L'OUEST

La commission de notre jeune C.G.V. a pensé qu'il était utile de joindre notre voix aux réclamations déjà formulées par les autres confédérations relatives au régime douanier des vins, d'en demander avec elles la complète modification. Elle m'a chargé de vous entretenir à ce sujet et de vous demander d'émettre un vœu après des pouvoirs plénipotentiaires.

La question du régime douanier appliqué jusqu'ici aux vins a été déjà traitée avec ampleur à la Confédération du Sud-Ouest par M. Coste; à la Confédération de Bourgogne par M. Châtillon; MM. Viala et Léon Douarache en ont fait l'objet d'une étude documentée au groupe occitan; enfin, l'ajournement de la révision des droits de douane sur les vins par le Sénat vient de provoquer les plus vives sympathies de la part du C.G.V. du Sud-est.

Comme cette question du régime douanier a déjà été étudiée par la plupart d'entre vous, vous me permettrez d'être bref, de vous faire grâce des statistiques et de m'en tirer que l'enseignement qu'elles nous offrent.

Nous venons de subir une dure crise de révérence par suite de l'abondance des récoltes françaises et algériennes. Il en sera ainsi chaque fois que le temps aura été favorable. Si la consommation se développe chaque année davantage, elle ne suit pas assez vite le succès obtenu par les vins, de plus en plus avisés, donnés à la vigne par les techniciens de la culture. Si la surface plantée au moins en France continentale ne varie guère, le rendement à l'hectare augmente.

Le résultat de ce régime est désastreux pour tous, producteurs et consommateurs. Si nous avons du vin, les prix s'écroulent lamentablement, s'ils s'élèvent c'est que nous n'avons rien à vendre.

Devant une situation aussi désavantageuse, s'il est permis d'envisager les moyens qui peuvent continger la récolte, il est de première nécessité de penser à étendre nos débouchés. Les offres sont trop abondantes, suscitons des demandes. Le vieux principe économique demeure toujours rigoureusement le grand régulateur des prix. Le premier moyen d'augmenter la vente du vin, c'est, après avoir poussé au plus loin la consommation intérieure, de provoquer celle de l'étranger.

Et pourquoi, Messieurs, nos incompréhensibles vins de France ne seraient-ils pas un des facteurs d'amélioration de notre change déprécié?

On a pratiqué une politique du blé pour que nous puissions produire les 85 ou 90 millions d'hectolitres nécessaires à notre nourriture en pain. Pour obtenir ce résultat, on n'a pas hésité à faire d'importants sacrifices financiers et l'on a créé des primes à l'usage de engrais azotés, indispensables à l'augmentation du rendement des céréales.

Et pendant que nous faisons cet effort, nous avons sous la main une marchandise de premier ordre à vendre. Que dis-je, nous avons de trop ! Demain, avec la production africaine, nous aurons beaucoup trop !

N'est-il donc pas possible de trouver en cette heureuse situation l'occasion d'un commerce avec nos voisins ? Le vin monnaie d'échange internationale, telle nous semble devoir être la politique économique du vin.

Et que l'on ne vienne pas objecter le régime des Etats-Unis, l'impécuniosité de la Russie. Il y a d'autres pays plus voisins, dont les habitants ne demandent qu'à boire les bons et beaux vins français. Il suffit de leur en offrir à un prix raisonnable. Je veux parler de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Allemagne et des pays du Nord.

L'Anglais aime et boit du vin, nous l'avons tous bien constaté aux armées durant la guerre. Malheureusement pour leur offrir il faut d'abord payer un droit d'entrée de 263 francs par hectolitre.

En Belgique, la consommation n'est que de deux litres par habitant, alors que dans le département du Nord, peuplé de race identique, la consommation est de dix litres par habitant. Pourquoi cette différence ? Il faut, pour entrer en Belgique le vin le plus modeste, acquitter un droit de 58 francs.

En Allemagne, où au contact des troupes d'occupation, la consommation du vin s'était l'année dernière développée dans de très heureuses proportions, c'est 322 fr. que doit acquitter un hectolitre de vin français.

En Suisse, où l'Italie exporte plus de 700.000 hectos, nous nous heurtons encore à une barrière douanière de 90 fr. par 100 litres.

Quelles sont les conséquences de tarifs aussi exagérés ? Elles sont simples. Malgré l'élévation du prix de la bière, due à la cherté internationale de l'orge, on ne nous achète pas nos vins; nos efforts les plus avisés n'arrivent qu'à placer quelques bouteilles de luxe à de riches personnages.

C'est, Messieurs, vers cette déplorable conclusion que j'attire votre attention. Ce n'est pas par les vins de luxe, les vins en bouteilles, les vins chers que nous arriverons à décongestionner le marché français sur l'étranger. Ce qu'il faudrait atteindre, c'est le petit consommateur, celui qui ne peut se payer que du bon vin ordinaire, à bon marché. Cet acheteur est légion, et il boit beaucoup.

Si l'on pouvait offrir de locaux vins français, en cercles, à la consommation ouvrière anglaise, belge ou allemande, à des prix ne dépassant pas de plus de 50 % ceux qui sont pratiqués ici, l'exportation de notre viticulture vous étonnerait par son ampleur.

Au lieu, Messieurs, par tous les moyens, d'aider nos exportations, notre régime douanier actuel ne permet que de nous écraser sous le poids de vins étrangers importés à bas prix.

Nous admettons, chez nous, des vins d'Espagne et d'Italie au tarif minimum de 24.60 d'entrée, ceux de Portugal et de Grèce à celui de 30 francs.

Aussi, si dans les dix premiers mois de 1924, nos exportations ont été nulles, nous avons vu entrer en France plus de 2.500.000 hectolitres de vins étrangers.

Notre réclamation portera donc à la fois sur les tarifs d'entrée que nous faisons et sur les tarifs de sortie qui nous sont faits.

Nous demanderons l'urgence pour les projets douaniers en ce moment suspendus. Nous ajouterons notre voix à celles de tous les vigneronnes de France, certains d'obtenir gain de cause, parce que le bon sens est de notre côté.

Nous n'ignorons pas les difficultés que comportent les fractions douanières avec des voisins plus ou moins bien disposés. L'obtention d'un avantage pour une nation fait l'objet de laborieux marchandages, elle ne se clôt que par des échanges de bons et de mauvais procédés.

Cette fois, il s'agit d'une question décisive pour le sort de la laborieuse classe des innombrables vigneronnes de France. Il est temps que ce ne soit pas toujours le vin qui serve de rançon aux avantages concédés à deux ou trois industries à hauts salaires. Si celles-ci ne peuvent supporter la concurrence étrangère qu'elles meurent, mais que vive la vigne, richesse millénaire de la France.

Je m'arrête, Messieurs, sur ce point les autres fédérations viticoles ont été très énergiques, cela suffit. Au pays de l'indigent Rabelais, son frère le vigneron des rives de la Loire ne saurait avoir aucune amertume au cœur.

V^o DE CAMIRAN,

Secrétaire Général du Syndicat central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure; Vice-Président de la C.G.V. du Centre et de l'Ouest.

L'ECOLE RURALE

Il y a des questions qu'on aborde en tremblant, parce que le fait seul d'y toucher suscite des colères impossibles à calmer. La question scolaire, en France, appartient à cette catégorie. Terrain réservé à Chasse gardée ! Il faut passer à côté, même sans y jeter un regard sacrilège à la dérobée. Tabou, tout est tabou. Les hommes aussi bien que les choses, dans ce département-là. Ne trouvez-vous pas que c'est un peu ridicule ? Ce siècle n'a rien épargné. Quelles institutions, quelles croyances, quels systèmes n'ont point passé par le creuset de son analyse et de sa critique ? Seules, nos institutions scolaires échappent à la loi générale. Elles ont rencontré du premier coup, la perfection, et il n'est permis d'en écrire ou d'en parler que pour exprimer les sentiments d'une admiration sans partage. Ne trouvez-vous pas que, par surcroît, c'est un tantinet absurde et qu'il s'en va temps de proclamer les droits du libre examen à la face de la sacro-sainte administration de l'Instruction Publique qui nous les dénie ?

Si je ne m'abuse, le charme commence à être rompu. Par deux fois, *Le Temps*, et c'est d'un significatif augure, vient de consacrer son bulletin du jour à l'école rurale. Le grand organe de la rue des Italiens a pris texte d'un livre récent, *L'École rurale et la profession agricole*, où M. T.

Laurin, instituteur d'une commune de l'Ain, a consigné les résultats de son expérience et les motifs de son inquiétude. Par parenthèse, ce livre tend à prouver que tous les instituteurs de France n'ont pas été grisés par les flagorneries intéressées des politiciens, ni dévoyés par la propagande syndicaliste. Il y a encore chez eux des hommes de bon sens et de juste mesure.

M. Laurin, cité par *Le Temps*, constate que la population active agricole a diminué de 1.400.000 unités depuis treize ans, que l'exode rural ne cesse de s'accroître et que la Terre occupe et retient seulement le tiers des Français. Un symptôme très grave, observé par M. Laurin, est la désaffection profonde des jeunes filles envers le métier agricole. La France est un pays de droit salique. Ce droit, elle l'a dans le sang. Les Françaises, en immense majorité, se fichent du suffrage universel comme de leur premier ruban. Mais, prenez garde, il n'y a pas de pays où l'influence sociale de la femme soit plus profonde qu'en France. C'est par la femme que notre agriculture périt... ou qu'elle renait. Pour le moment, nous ne sommes pas à la renaissance. Ce sont les avant-coureurs d'une agonie que note le digne instituteur de l'Ain. Si bien que *Le Temps*, qui tout conspire à éloigner de l'esprit terrien, mais à qui l'on ne peut refuser un patriotisme en éveil, a puisé, dans son inquiétude, le courage de poser la question de l'école rurale.

Ce qui revient à se demander dans quelle mesure l'école pousse à la désertion des campagnes et dans quelle proportion elle y pourrait remédier. Inutile de dire que notre confrère parisien, sachant avoir affaire à des gens irritables et chatoilleux, multiplie les précautions oratoires. Il insiste timidement que *peut-être* l'école a trop visé à former des petits savants plutôt que des cultivateurs et qu'au lieu de renfermer entre ses murs une atmosphère rurale, elle y a créé une atmosphère encyclopédique. Il admet aussi, non sans tourner autour du pot, que la formation intellectuelle et morale, reçue par l'instituteur, ne le prédisposait pas au rôle de mainteneur rural rêvé pour lui. A et endroit, *Le Temps* s'étaye à l'autorité de M. T. Laurin. Celui-ci fait une observation très profonde.

C'est à savoir qu'aux environs de 1885, les instituteurs ne dispensaient pas aux élèves un enseignement agricole meilleur ou plus pratique qu'à présent. Il y a même gros à parier que les instituteurs d'aujourd'hui, suivant ce qu'en ordonnent les programmes officiels, possèdent, en fait de droit rural, d'agronomie, de chimie agricole, de zootechnie, etc., etc., un bagage autrement corsé que celui de leurs prédécesseurs. Seulement, ceux-ci avaient l'âme rurale et ceux-là ne l'ont plus. Tout est là. Quand nos instituteurs sauraient d'agronomie livresque, de quoi en remonter à un membre de l'Académie d'Agriculture, quand ils se mettraient en devoir d'inculquer leur science à leurs élèves, le sens de leur influence sur la jeunesse paysanne n'en serait pas modifié. Pour faire aimer la terre, il faut l'aimer soi-même d'un amour vrai et sincère.

Non pas de cet amour superficiel et littéraire, tel qu'il s'exprime sur la lyre de quelques poètes ou sur les lèvres de politiciens et de fonctionnaires pérorant sur l'estrade d'un concours agricole. Mais d'un amour qui se traduit par des actes dont le premier est la coopération spontanée aux travaux agricoles. On n'aime pas vraiment la terre si l'on n'aime pas ce qui est inséparable d'elle : la tradition, la coutume, la famille, la propriété. On n'aime pas vraiment la terre si l'on ne porte pas, dans la vie courante, le goût et le respect des fortes vertus paysannes. A ce propos, laissez-moi vous citer cette pensée de feu l'abbé Joseph Roux, qui fut chanoine de Tulle et grand poète limousin : « Tout paysan n'aurait besoin pour » surnature ce qu'il est par nature, laborieux, sobre, patient, résigné. » Ne souriez pas de cette pensée qui est très belle et très vraie. Les progrès du machinisme et de l'électrification, pour désirables et admirables qu'ils soient, ne feront jamais que le cultivateur n'ait besoin d'être plus laborieux, plus sobre, plus patient, plus résigné que le travailleur des villes. Or, la jeune génération des instituteurs est d'esprit urbain. Elle est, en outre, acquise au socialisme et au égétisme. Comment ces déracinés ne feraient-ils pas souche spirituelle de déracinés ?

La question de l'école rurale, voyez-vous, se situe dans le domaine de l'impondérable. *Le Temps* en convient, comme il convient que les fondateurs de notre régime scolaire ont couvé, sans le savoir, des œufs de canard. Et c'est dans un large, très large mesure, que ce régime contribue à rapprocher de nous la tragique situation où la France, ne produisant plus de quoi se nourrir, éprouvera les plus grandes difficultés à se procurer le déficit au dehors.

Que faire ? *Le Temps* se répond à lui-même avec une netteté que, ma foi, nous n'aurions pas attendue de lui : « Pour retenir les adolescents à la campagne, il faut plus que des programmes, il faut l'exemple. Pour instituer l'école rurale, il faut un instituteur fonctionnaire rural, non un fonctionnaire, ou un « monsieur ». »

On ne saurait mieux dire, car c'est exactement ce que disait, il y a 25 ans, un ancien préfet, retiré à Amiens, feu Joseph Ferrand, homme de la plus haute culture et distinction, qui, étant le plus jeune pré-

fet de France, avait merveilleusement réussi dans l'entreprise de réannexer la Savoie, redevenue française, de piémontaise.

« Dans un pays comme le nôtre, où les communes sont si nombreuses et morcelées, l'emploi d'instituteurs ne peut être nécessairement que local, familial, sédentaire. Pour avoir méconnu cette vérité, on s'est exposé à répandre, dans le personnel de nos écoles, le goût de l'instabilité et de la brigue, beaucoup de sujets d'illusions et de mécomptes » et, par conséquent, tôt ou tard, des dispositions à l'agreur ».

C'était avoir de bons yeux et lire, dans l'avenir, les écrits syndicalistes dont nous sommes les témoins attristés et qui menacent gravement la paix sociale au village. Mais, en 1900, *Le Temps* se fut inscrit en faux contre cette opinion prophétique qu'il a pleinement adoptée aujourd'hui.

Personne ne croira que les sentiments d'angoisse conçus à l'égard de l'école rurale et de son influence, nous fassent regretter l'ancien *magister* de village. L'objection serait trop stupide pour être opérante. Nous ne croyons pas à la vertu de l'ignorance pour la prospérité et l'avancement des classes rurales. L'obligation et la gratuité de l'enseignement sont trop profondément ancrées dans nos mœurs pour être jamais remises en question. Il ne saurait y avoir là-dessus le moindre malentendu. Le budget de l'enseignement primaire ne sera jamais trop largement doté et ce n'est pas sur lui que nous voulons économiser. Ce que nous incrimons, c'est un mode vicieux d'enseignement, mal approprié aux nécessités rurales, cause singulièrement active de désertion et de dépopulation. Ce que nous dénonçons, c'est la centralisation anormale des institutions scolaires, laquelle après avoir mis ses dernières au service des politiciens, vient de les faire tomber finalement dans l'obédience du égétisme marxiste et révolté que nous sommes à nous demander si les Belges n'ont pas trouvé la meilleure solution qui consiste à faire participer à la dotation de l'Etat les *écoles libres adoptées*, moyennant de certaines conditions. Sans doute, *Le Temps* ne nous suivrait-il pas jusque-là. Et cependant... si l'on veut que la France ne reste pas en jachère, il faudra bien en venir à quelque réforme de ce genre.

J. DESSAINT.

(Progrès agricole)

CIRCULAIRE

pour l'application du décret du 26 mars 1925 sur les Semences de Blé

Le Ministre de l'Agriculture aux agents du service de la répression des fraudes.

Paris, le 15 juin 1925.

Le décret du 26 mars 1925, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905, est le résultat d'un nouvel effort pour obtenir un relèvement des rendements dans la culture du blé.

La production agricole est essentiellement liée à la qualité des semences. Aucun rendement élevé n'est possible sans l'emploi de semences saines, lourdes, homogènes, de haute germination, appartenant aux variétés sélectionnées les plus prolifiques et les mieux adaptées à la région, notamment par leur résistance aux maladies cryptogamiques. A lui seul, l'emploi régulier de bonnes semences suffirait pour relever notre production de 10 à 15 p. 100 et cette énorme plus-value serait tout bénéfice, puisqu'il n'en coûte pas davantage pour cultiver une bonne variété qu'une mauvaise.

Le service de la répression des fraudes a un rôle important à exercer pour protéger les agriculteurs contre les tromperies qui consistent à attribuer frauduleusement à des semences très ordinaires le nom et les qualités des variétés les plus réputées, obtenues par une sélection savante.

Mais pour avoir, à cet égard, une base certaine de poursuite, il faut des règles précises concernant l'étiquetage de la marchandise et le sens exact de certaines dénominations.

Ce sont ces règles que contient justement le décret du 26 mars 1925. Celui-ci donne, en premier lieu, des précisions utiles pour prévenir les tromperies ou les tentatives de tromperie et fixe, ensuite, pour l'expertise contradictoire, des règles spéciales, celles du décret du 22 janvier 1919 ne se prêtant pas à la nature particulière du contrôle à exercer, lorsqu'il s'agit de semences.

I. — Mentions qui doivent être inscrites sur les emballages

L'article 1^{er} du décret fait obligation au vendeur d'indiquer « le nom de la variété sous lequel le blé de semence est mis en vente, ainsi que le nombre moyen de grains de la variété indiquée que renferme la semence. Ce nombre moyen est rapporté à 100 grains de cette dernière ».

Il s'agit ici de la pureté de variété, que les marchands grainiers appellent communément la « franchise d'espèce ». Cette pureté doit être mentionnée en nombre de grains et non en poids. Par exemple : une pureté de 96 p. 100 signifie que, dans 100 grains de l'échantillon prélevé, il ne doit pas se trouver plus de 4 grains étrangers à la variété désignée.

L'article 2 interdit de désigner un blé de semence par une dénomination autre que celle sous laquelle la variété est habituellement désignée en vertu des usages locaux, locaux et constants, ou que celle sous laquelle la variété est inscrite soit au catalogue synonymique dont la publication

est prévue à l'article 9 du décret du 5 décembre 1922, soit au registre prévu pour les plantes sélectionnées par l'article 1^{er} dudit décret.

Le catalogue synonymique dont il est question ci-dessus mentionne, en regard des noms courants, les synonymes usuels ou classiques, par exemple Blé Dieu pour le Japhet, ou Double Walcorn pour le blé Wilhelmine. L'emploi de ces synonymes, suffisamment précis pour renseigner l'acheteur, doit être admis. Ils rentrent, d'ailleurs, dans la catégorie des désignations adoptées « en vertu des usages locaux, locaux et constants ».

L'article 3 du nouveau décret interdit d'employer le qualificatif « sélectionné » pour des semences obtenues autrement que par sélection individuelle. Seules, en outre, dans la catégorie des variétés sélectionnées, celles qui ont été créées par sélection génétique, c'est-à-dire par reproduction des semences tirées d'une plante unique et stable, choisie en raison de ses caractères spéciaux, la descendance de cette plante étant elle-même l'objet d'une sélection suivie.

Le service de la répression des fraudes pourra exiger du vendeur d'un blé déclaré sélectionné, la justification de cette sélection par la production de documents établissant nettement la succession des opérations réalisées.

Quant la faculté germinative des semences mises en vente est supérieure à 85 p. 100, chiffre considéré comme permettant l'obtention d'une bonne levée en terre avec les doses normales de semences usitées, le vendeur n'est pas tenu d'indiquer cette faculté germinative. Pour des blés d'une germination plus basse, avec lesquels il n'est possible d'obtenir un semis suffisamment dense qu'en augmentant la dose de semences employées, il est indispensable que le cultivateur en connaissance exacte de la faculté germinative : d'où l'obligation créée au vendeur par l'article 4 de l'indiquer expressément. Mais, sous réserve de cette obligation, la vente d'une semence de blé germant à moins de 85 p. 100 n'est pas prohibée, à la condition toutefois que, du fait d'une germination réellement insuffisante ou d'un mauvais état de santé des germes, le grain vendu n'ait pas perdu toute valeur comme semence.

II. — Règles de procédure dérogeant à celles du décret du 22 janvier 1919

En raison des retards successifs qu'entraînerait l'observation de la procédure ordinaire, si les experts devaient reprendre pour leur compte les épreuves de mise en culture des échantillons déjà examinés par la station d'essais de semences, les articles 5 et 6 du décret ont établi des règles spéciales, destinées à faciliter, en les simplifiant, les opérations.

L'innovation consiste en ceci que la station d'essais de semences ayant déposé son rapport, et conservé des échantillons à la disposition des experts, ceux-ci peuvent, après échange de vues avec le directeur de la station, déposer leur propre rapport, sans être tenus de procéder à un nouvel essai culturel sur les échantillons restants.

Il appartient au service administratif de la préfecture, auquel vous aurez adressé, comme d'habitude, votre procès-verbal et les échantillons (à l'exception de celui laissé en dépôt à l'intéressé), de faire parvenir tous ceux-ci à la station d'essais de semences, 4, rue Platon, à Paris (15^e), ainsi qu'il est prévu à l'article 5 du décret du 26 mars 1925.

III. — Instructions sur les conditions à observer pour effectuer une surveillance efficace

La circulaire n° 3, du 6 mai 1908, contient, en ce qui concerne les prélèvements de semences, les instructions d'ordre pratique auxquelles il est toujours nécessaire de se reporter.

Mais ces instructions me paraissent devoir être complétées, à certains égards, par les observations ci-après :

Les blés de semence ne sont pas fournis aux cultivateurs par les petits revendeurs : grainiers, détaillants, épiciers ou marchands de grains occasionnels; ce n'est donc pas chez les commerçants de cet ordre qu'il y a lieu de les rechercher. La culture les reçoit d'importantes maisons spécialisées, dont bon nombre sont situées dans le nord de la France. Ces maisons font leurs offres et prennent les commandes par l'intermédiaire tantôt de représentants fixés dans les différentes régions, tantôt de commis voyageurs, qui visitent successivement nos départements, opérant souvent par escouade, de façon à ne négliger aucun point de la zone parcourue. Ce dernier mode de vente par voyageurs est celui qui a donné lieu aux fraudes les plus fréquentes et les plus graves : le représentant demeuré sur place craint les reproches et la perte de sa clientèle, le voyageur passe et se soucie moins des suites qu'autour les ordres d'achat qu'il enregistre. Les expéditions sont faites directement ensuite de la maison vendeuse aux syndicats ou aux cultivateurs. Les prélèvements ne peuvent donc avoir lieu utilement que dans les gares de départ ou d'arrivée des marchandises, ou, si les sacs sont plombés, au domicile même de l'acheteur, avant déplombage par celui-ci. Il appartient aux inspecteurs et agents de la répression des fraudes de se renseigner au sujet des ventes opérées dans leur région et de la date des arrivages sur les différents points de leur circonscription et, pour cela, qu'ils se tiennent en contact avec les directeurs des services agricoles départementaux, les professeurs d'agriculture et les présidents ou secrétaires des syndicats et autres associations agricoles. Dûment avertis, les agriculteurs intéressés ne refuseraient certainement pas de leur fournir les renseignements nécessaires pour leur permettre de procéder à toutes vérifications et à tous prélèvements utiles.

D'autre part, des prélèvements effectués dans les gares expéditrices pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre, donneraient les meilleurs résultats.

J'appelle votre attention sur les instructions qui précèdent, le service central de la répression des fraudes ne manquera pas de vous faire parvenir tous renseignements de nature à faciliter vos recherches, lorsque indépendamment de vos enquêtes, des cas spéciaux nécessitant votre intervention seraient portés à sa connaissance.

Le Ministre de l'Agriculture,
JEAN DURAND.

Monsieur l'inspecteur du service des fraudes, 50, rue du Coudray, à Nantes, se tient à la disposition des agriculteurs pour déterminer la valeur germinative des semences.

Nous ne saurions trop engager nos adhérents à user de ses bons offices pour les semences qu'ils achètent souvent au loin et sans contrôle, à des conditions onéreuses.

Achats de Chevaux

par le dépôt de remonte d'Angers

Le dépôt d'Angers achètera pendant les mois d'octobre et novembre :

1° Des chevaux de selle de 3 ans, chevaux hongres et juments de demi-sang, nés en 1922 (cuirassiers, dragons, artilleurs selle) ;

2° Des chevaux de selle et d'attelage de toutes catégories, de 4 à 8 ans.

Itinéraire pour le mois d'octobre. — Samedi 3, à 9 heures, à Angers, au Dépôt; lundi 5, à 10 heures 30, Saumur, devant la gare; samedi 10, à 9 heures 30, Pont-Roussel, devant l'Hôtel du Cheval-Blanc; mardi 13, à 11 heures, La Roche-sur-Yon, devant l'École de dressage; mercredi 14, à 8 heures, Fontenay-le-Comte, sur le Champ de Foire, et à 10 heures 30, à Frossay, sur la place; vendredi 16, à 13 heures, Saint-Père-en-Retz, devant la Mairie, et à 15 heures, Le Pellerin.

Samedi 17, Angers, après le concours central des poulainiers et même emplacement; mercredi 21, à 9 heures, Le Mans, boulevard de la petite vitesse.

Itinéraire pour le mois de novembre. — Jeudi 5, à 11 heures, Bressuire, sur la place; vendredi 6, à 8 heures, La Roche-sur-Yon, devant l'École de dressage et à 14 heures à Luçon, sur le Champ de Foire; mardi 10, à 10 heures, Saint-Etienne-de-Montluc, devant la Gare, et à 11 h. 30, Savennay, devant la Gare, et à 14 h. 30, Montoir-de-Bretagne, devant la gendarmerie; samedi 14, à 9 h., Angers, au Dépôt; lundi 16, à 9 h. 30, Pont-Roussel, devant l'Hôtel du Cheval-Blanc; vendredi 20, à 9 h., Segré, devant la Gare et à 13 h. 30, Le Lion d'Angers, devant la Gare; mardi 24, à 13 heures, Craon, sur les Promenades; samedi 28, à 9 heures, à Angers, au Dépôt.

Les Engrais azotés d'Automne

Le Ministère de l'Agriculture vient de faire connaître les résultats de la dernière récolte en blé. Ces résultats sont bons, puisque nous approchons de la quantité nécessaire à l'alimentation française.

Il est juste de faire remarquer que les rendements ont été augmentés par l'emploi judicieux, et de plus en plus étendu, d'engrais chimiques en général et des engrais azotés en particulier.

Les engrais ammoniacaux ont été consommés, en effet, dans une plus large mesure, et il n'est pas douteux que la récolte de 1925 s'est élevée parallèlement à la quantité employée de ces engrais. La consommation s'est développée avec une très grande rapidité, passant de 97.000 tonnes en 1919, à plus de 220.000 tonnes en 1925. Cette quantité, aussi importante qu'elle soit, est encore faible comparativement à la superficie emblavée en blé. Quelques cultivateurs sont, ou incrédules, ou timorés, et n'osent se lancer fermement dans la voie réelle du progrès.

Pour qu'ils puissent se rendre compte, sans bourse délier, de l'efficacité de ces engrais : sulfate d'ammoniaque, chlorhydrate d'ammoniaque, cyanamide, etc., le Bureau de Renseignements Agricoles du Comptoir Français de l'Azote, 4, quai Jean-Bart, Nantes, continue la série d'expériences qu'il organise chaque année.

Aux cultivateurs sérieux qui voudront bien, après la récolte prochaine, communiquer les résultats obtenus, il est expédié gratuitement et franco, un sac échantillon de l'un de ces engrais, suffisant pour expérimenter sur une superficie de 10 ares de céréales d'automne.

Il suffit d'écrire immédiatement à l'adresse indiquée en mentionnant nom et prénom des demandeurs, leur bureau de poste, leur gare destinataire et surtout la nature du sol qu'ils cultivent.

Que les cultivateurs sérieux se hâtent, car le nombre des colis échantillons est forcément limité.

Charbons de Terre

Spécialité pour usages domestiques

Briquettes, Boulets, Gaillottes, Anthracite

Livraison à domicile Nantes,

et banlieue jusqu'à 25 kilomètres environ

Prix spéciaux par wagon complet.

Pour toutes sortes, prix indiqués sur

demande.

Les Engrais

Prix des Superphosphates et des Phosphates d'Algérie aux conditions spéciales.

1° Superphosphates. — A partir du 28 septembre, les adhérents qui demanderont des superphosphates aux conditions spéciales énoncées dans le tableau de droite du Bulletin du 25 juillet dernier, (wagon complet au nom d'un seul preneur) et qui acceptent le paiement par traite à quinzaine de l'expédition, devront le faire connaître dans l'énoncé de leurs commandes. Ils bénéficieront alors d'un escompte de 2 %.

2° Phosphates d'Algérie 26 et 30 %. — A partir de la même date, ces engrais seront ramenés aux prix suivants :

	30 jours	90 jours
26 %	18.40	18.70
30 %	20.65	20.95

soit une diminution de 0 fr. 25 aux cent kilos.

M. Riverain répond à M. Sicot

Chaque année, M. Sicot fait une enquête sur la production du blé. Et les résultats de cette enquête sont généralement bien plus intéressants que les appréciations prématurées sur la récolte.

M. Riverain a répondu au questionnaire adressé par M. Sicot, par la lettre ci-dessous :

Monsieur Ernest Sicot, Paris.

Voici la réponse très impartiale que j'ai à faire à votre circulaire du 5 courant.

Les données en blé cette année, sont, dans ma région, plutôt inférieures à celles des années précédentes à cause de la transformation dans chaque ferme de certaines terres arables en herbages.

Le rendement eût été supérieur à celui de l'an passé si la verse, qui a rendu le travail des moissonneuses très long et très difficile, n'avait pas occasionné l'égrénage de 2 à 3 quintaux par hectare, et si les pluies persistantes n'avaient pas fait germer beaucoup de blé dans les moyettes; néanmoins, on peut évaluer qu'il restera encore environ 20 quintaux de blé à l'hectare.

Seulement, bon nombre de cultivateurs, en présence d'un tel spectacle, ont rentré les gerbes mouillées et presque à l'état de foin dans la partie du lien.

Il n'est pas douteux que le blé qui en proviendra ne pèsera guère plus de 70 kilos et que la meunerie ne l'emploiera que très difficilement. Et il faut compter la moitié de notre récolte en cet état. Aussi peut-on dire que, de ce fait, les 85 millions de quintaux de blé que nos champs avaient produits vont être ramenés à 75 millions au plus à cause aussi du rendement en farine qui, de 75 % avec du blé à 78 kilos, ne sera plus que 65 ou 68 % avec du blé dont le poids moyen ne dépassera pas 73 kilos. Et on sait aussi qu'au lieu de 132 à 121 kilos de pain avec la bonne farine on n'obtient que 125 kilos avec de la mauvaise.

Mais, ce dont il faut tenir compte aussi, c'est que, déjà l'an dernier, il a été consommé une certaine quantité de blé par le bétail. Or, cette année, les tourteaux se vendent, rendus chez le cultivateur, 125 francs les 100 kilos quand ils se vendaient 100 fr. l'an passé. En outre, les bêtes à cornes se vendent, sur pied, 450 à 500 francs et le porc 700 à 720 francs quand ils se vendaient respectivement 350 et 550 francs les 100 kilos.

Aussi, n'est-il pas douteux qu'une notable quantité de blé sera consommée à la ferme, surtout si le blé, même de qualité inférieure, se vendait moins cher que les tourteaux.

Laissez-moi vous dire, en cette occasion, que je considère comme nuisible à l'intérêt général le fait de peser chaque année sur les cours du blé sous prétexte de faire baisser le prix du pain.

Cela avait sa raison d'être avant la guerre quand la dépense du pain absorbait 45 % de la journée de l'ouvrier; mais, aujourd'hui où le même ouvrier consacre à l'achat du pain à peine 16 % du salaire, peut-on attacher une importance pareille au prix du pain quand tout le reste augmente sans que personne ne s'en plaigne ?

Vraiment, cette anomalie d'origine démographique a assez duré.

Combien, encore, est minime le nombre des consommateurs qui achètent le pain qu'ils mangent ! Si celui-ci tombait à 1 fr. le kilo, est-on bien sûr que les restaurateurs et hôteliers, qui servent chaque jour des millions de repas variant de huit fr. à cent francs et plus, diminueraient leur prix d'un centime ? Non, certes, car ils diraient — ce qui est vrai — que voulez-vous diminuer pour 200 grammes de pain qu'ils consomment mon client.

Je veux bien reconnaître cependant qu'il y a des cas où le nombre de bouches grossit la note du boulanger, mais malheureusement, c'est l'exception, et il serait beaucoup plus avantageux pour le pays que l'Etat vienne en aide aux familles nombreuses plutôt que de compromettre l'intérêt général en décourageant le paysan et les grandes fermes productrices de blé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

(Agriculture du Centre).
C. RIVERAIN.

NOTRE RÉCOLTE DE BLÉ

Voici les déclarations de M. R. Aubergé, président de l'Association nationale des producteurs de blé, au sujet de la moisson, parues — et nous en sommes très heureux — dans la *Journée Industrielle*, organe qui n'est pas lu que par des paysans :

— Nous avons vraiment, cette année, joué de malheur, nous a-t-il répondu; il y a bien longtemps que nous n'avons rencontré des conditions aussi défavorables pour les moissons. Ce contretemps est d'autant plus malheureux que notre récolte est belle; nous devons facilement, avec l'aide que peuvent nous apporter l'Algérie et la Tunisie, et avec l'appoint de la récolte de seigle, nous passer, cette année, du blé étranger.

Les régions du Midi, du Sud-Ouest, qui ont pu moissonner et rentrer avant les pluies, ont une très belle récolte, bien supérieure à la moyenne. Par contre, une grande partie du Centre, et surtout de la région parisienne, grosses productrices, ont très gravement souffert du mauvais temps. Le Nord, heureusement, a été moins atteint. La situation, dans l'ensemble, n'est, certes, pas désespérée, mais il faut prévoir un sérieux déficit sur tous les blés qui ne sont pas encore rentrés. Il reste bien souvent dans la région parisienne le quart, voire même la moitié, de la récolte à rentrer; les blés à l'humidité ont germé, certaines pièces sont complètement perdues, les autres accusent un déficit de plus de 25 % !

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le résultat final de la récolte. Là où le mal est fait, il est irréparable. Les dégâts peuvent se limiter immédiatement si le temps se met au beau. Si la pluie persiste, le mal peut prendre en quelques jours une extension désastreuse.

Je ne puis qu'insister, maintenant, à poursuivre M. Aubergé, sur les frais considérables entraînés par ces moissons laborieuses et grosses de déboires. Il y a à un élément nouveau qui incite, à bon droit, le cultivateur à tenir ses prix en face d'une baisse spéculative qui sevit en ce moment et que rien ne justifie à l'heure actuelle. La chute des cours du blé conduisant la culture vers une crise d'une extrême gravité et remettrait en question tout le problème de notre approvisionnement futur, au moment où nous faisons tous nos efforts pour subvenir à nos besoins par nos propres moyens.

Retenons ces déclarations, répétons-les; faisons valoir, surtout, les frais supplémentaires considérables causés aux producteurs par les difficultés de moisson.

Les cours actuels du blé, du fait de ces dépenses supplémentaires, couvriront à grand-peine les frais de production. Quand la culture ne fait rien pour les faire augmenter, mais entend ne pas les voir baisser, elle agit donc, encore, avec son ordinaire modération et dans l'intérêt de tous. Ne craignons pas de répéter, vous disiez, ces vérités toutes simples, en réponse aux menaces de feuilles spéculatives. Ces menaces, d'ailleurs, qu'on les exécute, on verra les résultats !

(Office central de la Presse des Associations agricoles).

La Production des Céréales en 1925

Nous publions aujourd'hui les résultats de notre enquête concernant les céréales de panification.

Voici les chiffres que nous obtenons pour le blé, le seigle :

Blé	90.309.080 quintaux
Seigle	10.231.400 quintaux

La production, en ce qui concerne les céréales de panification est donc vraiment satisfaisante et rappelle celle des bonnes années d'avant guerre. Résultat d'autant plus remarquable qu'il est obtenu sur une surface de 5.570.980 hectares au lieu de 5.542.230 enregistrés en 1913, soit presque 1 million d'hectares en moins. Déjà, en 1921, nous obtenions une production considérable en regard à la superficie ensemencée. La répétition de tels chiffres témoigne de l'effort accompli par les agriculteurs pour augmenter les rendements par un emploi plus intensif des engrais, le choix des semences et l'application de meilleures méthodes culturales. Ils autorisent pour l'avenir les meilleurs espoirs.

En ce qui concerne particulièrement la campagne en cours, il semble que notre approvisionnement en blé soit largement assuré. Nous n'avons pas tenu compte il est vrai dans le chiffre ci-dessus des quantités gâtées par les pluies et rendues inutilisables pour la mouture. On sait que la proportion de ces blés est encore maintenant discutée et qu'il est difficile de l'évaluer avec précision. Nous ne pensons pas toutefois qu'elle puisse représenter plus de 3 ou 4 p. 100 du total. Sur cette base il resterait encore au moins 87 millions de blés sains. Nous croyons que ce chiffre, dans l'état actuel des constatations, peut être pris comme minimum, car lorsque dans l'établissement de nos calculs partiels nous nous sommes trouvés en présence d'un doute, nous avons toujours pris comme base le chiffre le moins élevé.

On sait que l'ensemble de nos besoins, semences comprises, n'est pas évalué à l'heure actuelle à plus de 90 millions de quintaux, chiffre maximum. Si l'on tient compte d'un appoint probable de 2 millions de quintaux en blés de l'Afrique du Nord, des quantités de blés exotiques déjà introduites et du fait que la campagne a débuté tardivement, on voit que, selon toutes probabilités, la question de notre approvisionnement ne se pose pas cette année.

Constatacion réjouissante à la fois au point de vue de l'économie nationale et de celui du consommateur.

BLE. — Bretagne : Finistère, surface totale en hectares, 61.700; production moyenne à l'hectare (quintaux), 14; poids moyen du quintal, 76; production totale en quintaux, 965.800. — Morbihan, surface totale en hectares, 49.000; production moyenne à l'hectare (quintaux), 14; poids moyen du quintal, 76; production totale en quintaux, 690.200. — Loire-Inférieure, surface totale en hectares, 122.200; production moyenne à l'hectare (quintaux), 15; poids moyen du quintal, 75,50; production totale en quintaux, 1.833.000.

(Bulletin des Halles).

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Paris, 30 septembre (4 heures).

L'après-midi a été superbe, assistance assez nombreuse. Les tendances générales restent faibles; l'échangeur continue à concurrencer nos produits et, en ce qui concerne particulièrement le blé, la meunerie, qui a des déboires avec la qualité des blés offerts, n'a pas intérêt à pousser les achats.

L'augmentation des offres constatée vers la fin de la semaine dernière se poursuit. Il faut voir départ Oise, Aisne, Somme 117 fr. en blé 74 kilos, 118 à 118,50 en 75 kilos, 119 à 120 en 76 kilos; Beauce 75 kilos 119 à 119,50; Yonne, Touraine, Loiret 120 à 121.

Il y avait vendeurs en exotiques.

En seigle, événement inusité, on signalait aujourd'hui au marché de Paris une expertise de 250 quintaux, ce qui ne s'était pas produit depuis de longs mois. Les affaires que l'on espérait ne s'engageant pas du fait de la perturbation du marché, la marchandise ayant baissé d'au moins dix francs. On offrait des seigles de Bretagne de 86 à 88 fr.; Beauce, Loiret 92; Champagne, Aisne, Oise 93 fr.; demandes très restreintes.

avoines faibles, la pression de l'étranger se fait toujours d'autant plus sentir que, à part quelques rayons, la qualité des indigènes laisse à désirer.

Les blanches-jannes du Nord valent 90 fr.; blanches 90 à 92 départ Somme; grises de Beauce et similaires 90 à 92; Bretagne suivant nuance 85 à 90.

Orges également en recul, toutes nos provenances subissent la concurrence des exotiques et cela d'autant plus aisément qu'une forte proportion de notre récolte ne peut pas être garantie pour la germination. On offre les bonnes sortes de Beauce de 103 à 105 fr.; Gâtinais 106 à 107; Sarthe-Mayenne 104; Berry 108 à 112. Dans ce dernier rayon, on voit quelques lots de bonne qualité, ainsi qu'en Auvergne et dans le Bourbonnais.

Sarrasin ferme avec acheteurs à 84 fr. en disp. et 86 en livrable, Bretagne.

Sons en baisse; la fabrication parisienne est offerte en disp. à 59 et 60 fr.

Fèves Algérie-Tunisie disp. 107. Dunkerque, Vendée 105 départ. On offre à Marseille des fèves Sicile disp. logées 114; Algérie 100 fr. à quai.

VINS

Les vendanges ont enfin commencées un peu partout dans notre contrée et favorisées par un beau temps.

Les quelques clos qui sont restés à peu près indemnes de maladies et où la cochylis n'a pas exercé ses ravages, donneront une assez bonne récolte, tant en quantité qu'en qualité.

Nous ne sommes pas encore entièrement fixés sur ces deux points, mais on peut cependant prévoir, dans l'ensemble, une petite récolte. Quant à la qualité il y aura du choix.

Des marchés ont été faits en muscadet 1^{er} choix au prix de 425 et 450 fr. à l'anche, et 200 à 225 fr. pour le gros-plant 1^{er} choix, également à l'anche.

Le moût se vend couramment 130 à 140 fr.

Recolte 1924

Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	350 à 400
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	300 à 350
Muscadet 2 ^e ch., »	» à »
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	» à »
Gros-plant 2 ^e ch., »	130 à 140

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 2 octobre 1925.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment 1925	121 à 122
Seigle	86 à 88
Avoine	90 à 92
Orge mouture	87 à 89
Orge brasserie	» à »
Sarrasin	82 à 83
Son	63 à 65
Fèves	» à »
Farine	» à »

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	110 » à 120 »
Paille	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	160 » à 170 »
Paille	120 » à 130 »

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

166. — Occasion. A vendre torpédo Panhard 20 HP., sans soupape, 1913, pas roulé pendant guerre, parfait état de marche, peinture fraîche, carrosserie Muibacher. Prix 10.000 fr. S'adresser à M. de Pioger, château de Launay, commune de Saint-Vincent (Morbihan).

167. — A vendre 1 coq et 1 poule de Barbarie pure race, 2 ans.

168. — A vendre 1 chèvre laitière avec cornes.

169. — A louer pour le 25 avril 1926, une ferme de 26 hectares, canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

170. — A vendre superbe dindon (mâle) bronzé d'Amérique, 15 mois, 70 fr.

171. — A louer à ½ fruits pour la Toussaint 1926, une ferme de 25 hectares, sise commune de Petit-Mars.

172. — A vendre taureau 14 mois, race pure Maine-Anjou, fils de père primé plusieurs fois concours et d'une très jolie vache pure race.

173. — A vendre un tracteur Fordson, avec réduction de prix. S'adresser garage Gagneux, 9, rue de la Vannerie, Châteaubriant.

DEMANDES

76. — On demande de suite ou pour Toussaint prochain, ménage pour exploiter borderie située commune du Pallet. Terre et vignes.

77. — On demande pour Toussaint 1925, un ménage pour exploiter à ½ fruits, commune de Verton, une borderie composée de potager, prairie et vigne. Références exigées.

78. — On demande à acheter une petite batteuse à bras, avec deux manivelles. Force 2 hommes.

79. — On demande un cèlibataire à toutes mains, mais surtout pour travail agricole.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 21 septembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est assez clair et plutôt lourd. Le vent chaud de samedi a causé de graves pertes de viande abattue et, d'autre part, le débit aux abattoirs a été très médiocre.

GROS BETAIL. — Amenés : Bœufs 2.943; vaches 1.500; taureaux 343; soit un total de 4.786 contre 4.187 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 818 gros bovins contre 420.

La vente est mauvaise. Au début de la réunion, les détenteurs ont réussi à maintenir assez bien les prix à cause des acheteurs de campagne, mais ces derniers une fois servis, les affaires ont été extrêmement pénibles et il a fallu baisser les prix de deux et parfois trois sous par livre, tout en faisant une forte relève.

VEAUX. — Amenés 1.780 contre 1.495 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 325 contre 214.

La vente des veaux a été assez difficile, mais sans être mauvaise. Les affaires ont traîné en longueur surtout pour les gros veaux et ceux de qualité médiocres. Dans l'ensemble, la baisse est de deux à trois sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 20.030 contre 18.830 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.905 contre 3.630.

La vente a été mauvaise devant le gros chiffre des arrivages. Les cours ont à nouveau baissé de 10 fr. par tête.

PORCS. — Amenés 4.063 contre 2.720 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1.460 contre 1.390.

Vente mauvaise, baisse de 10 fr. dans la bonne marchandise et 30 fr. dans les sortes très médiocres de vente toujours impossibles.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras 7.50 à 7.40 le kilo vif; bons pores maigres de pays 7 à 7.30; maigres ordinaires et petite marchandise à 6.50; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre 7 à 7.30; bons pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 6.90 à 7; ordinaires 6.70 à 6.80.

COCHES. — Vente mauvaise, la cote s'établit entre 4.50 et 5.70.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 12 contre 9, il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 280 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 21 septembre.

	Amenés	Invendus
BOEUFs	2.943	340
VACHES	1.500	210
TAUREAUX	343	21

Totaux 4.786 571

Vente mauvaise, 1.780 210

Vente difficile, 20.030 3.000

MOUTONS 4.063 »

PORCS »

Vente mauvaise, »

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	8 60	7 50	6 30	9 10
Vaches	8 60	7 40	6 20	9 20
Taureaux	7 70	7 10	6 60	8 10
Veaux	11 90	11 70	9 50	12 80
Moutons	12 40	10 40	9 40	13 60
Porcs	10 42	9 42	8 28	10 56

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 10	4 20	3 15	5 64
Vaches	5 10	4 14	3 10	5 89
Taureaux	4 62	3 98	3 30	5 02
Veaux	7 14	6 78	5 22	7 68
Moutons	6 20	5 20	4 23	7 07
Porcs	7 30	6 60	5 80	7 40

Paris-La Villette, 28 septembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

La taxe à l'abatage, qui entre en vigueur le 1^{er} octobre sans que l'on sache comment elle fonctionnera, fait l'objet de toutes les conversations à La Villette. La cheville, en général, déclare qu'elle sera obligée de restreindre ses abatages pour limiter ses pertes. De ce fait, les besoins de la place seront vraisemblablement moindres à partir de jeudi, malgré la rentrée des classes.

VEAUX. — Amenés 1.457 contre 1.780 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 161 contre 325.

La vente a été bonne, grâce à la petite quantité offerte. Hausse générale de quatre sous par livre net.

MOUTONS. — Amenés 14.824 contre 20.310 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.720 contre 3.905.

La vente a été assez active avec une hausse de 10 fr. par tête, mais on prévoit pour jeudi prochain à l'occasion de l'inauguration de la taxe d'abatage une forte diminution des demandes.

PORCS. — Amenés 2.767 contre 4.063 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.370 contre 1.460.

La vente a été bonne grâce à la petite quantité. Hausse de 20 à 30 fr. aux 100 kilos vif.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres 7.50 à 7.60 le kilo vif; bons pores maigres de pays 7.30 à 7.50; maigres ordinaires et petite marchandise 6.80 à 7; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre 7.30 à 7.50; bons pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 7.10 à 7.30; ordinaires 7 à 7.10.

COCHES. — Vente meilleure, la cote s'établit entre 5 et 6.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 12 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 280 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 28 septembre.

	Amenés	Invendus
BOEUFs	2.587	247
VACHES	1.320	140
TAUREAUX	416	70

Totaux 4.323 457

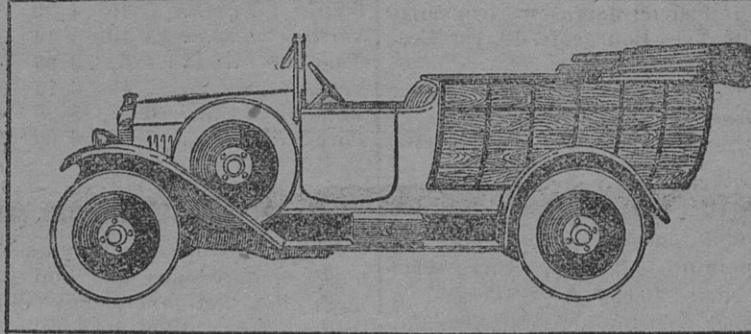
PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements,
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES
Téléphone : 12.68 et 26.35

Propriétaires, Agriculteurs

Peugeot

VOUS OFFRE
pour 12.600 fr.
sa Normande 5 C.V.
et pour 18.500 fr.
sa Normande 10 C.V.



Catalogue et Prospectus sur demande 5, quai Ile-Gloriette - NANTES

TELEPHONE : 12.63

HERBICIDE OCCYSOL

Breveté - Déposé
DETRUIT radicalement les ronces, presles, chiendent, orties et toutes herbes dont on veut se débarrasser.

Résultats garantis
Economie de temps et d'argent
Les Chemins de Fer, les Grandes Administrations l'emploient avec la plus grande satisfaction.

LE VERPOUX OCCIT TOUT INSECTICIDE SANS POISON
Cochylis, Endémis, Pucerons, Poux foudroie tous les insectes sans danger pour les personnes et les animaux

LE PARELIMAGES
Poudre impalpable et légère peu caustique et éminemment insecticide. Résultats garantis. Ces 3 produits sont en vente chez tous les bons droguistes et grainetiers.

Renseignements sur demande à J. AUFRAY, 2, place Duchesse-Anne, à Nantes, seul représentant pour le Département.

A VENDRE A L'AMIABLE, entre Angers et Bouchemaine, en un seul ou 2 lots, une propriété susceptible de faire 2 exploitations de 6 hectares chacune. Pour tous renseignements, s'adresser à M. LAURENTIN, 3, quai Jean-Bart, Nantes.

A VENDRE, près Angers, petite Ferme de 3 hect. 50, libre de location. Pour renseignements, s'adresser à M. P. MARTINEAU, expert au Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

A VENDRE A PONT-ROUSSEAU
TENUE DE JARDINIER
excellent rapport, affaire d'avenir. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CHEDORGE, expert-géomètre, 31, rue Des-d'Ans, Nantes.

A LOUER, à moitié fruits, pour le 1er Novembre 1925 : La Mulinière de la Pouze, 37 hect. — La Tapellerie d'Orgre, 21 hect. — La Prémulinière Villersaizon, 19 hect.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. P. MARTINEAU, expert au Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).

MENAGE

Chef de culture, élevage, vignes, demande à diriger grande ferme si possible. Très bonnes références. FORTIN, Loughephain, Monts (Indre-et-Loire).

URGENT. Famille, si possible 3 à 5 personnes, pour domaine culture et élevage; homme maître domestique, femme basse-cour et cuisine du personnel. Bonnes références exigées. M. LAFAGE, Dignac (Charente).

ON DEMANDE pour TOUSSAINT 1926 Mé-tayers pour exploiter à moitié fruits une FERME de 26 hectares située environs de Chalon-sur-Loire (Maine-et-Loire). Ad. LEMEE, 20, rue Bonne-Louise, Nantes (Loire-infér.).

ON DEMANDE un domestique jardinier-cultivateur et une femme bonne à tout faire. On prend un ménage rempli, ces conditions. Mme LANGLAIS, La Bernerie.

MENAGE toutes mains, homme jardinier petite culture, femme cuisine et petite basse-cour, ménage, références exigées. Nourin, logé et blanchi, 400 fr. par mois. Jean DE BELLAING, Saint-Ouen-les-Vignes (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE bons charretiers de plaine, cultivateurs. Bons gages. S'adresser à L. TOFFIN, régisseur à Bellecour, par Nagent-sur-Vernisson (Loire).

M. HARDOUN, forgeron à Secourdes (Maine-et-Loire), demande un jeune ouvrier sortant d'apprentissage.

FUMIER

A VENDRE 50 mètres de l'hyver dernier. Prix intéressants. Faire offre: Publicité Yves BOURGEOIS, Nantes.

DEMANDE, pour maison bourgeoise campagne, ménage sans enfants. S'adresser Publicité Yves BOURGEOIS, Nantes.

ON DEMANDE de suite ou 1er Novembre : un employé pour travaux de magasin : grains, engrais, roulage et culture. Loyer, jardin, assurés pour ménage. S'adresser à M. CHARLES, à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE 2 familles de cultivateurs pour 2 propriétés de rapport. Moitié fruits. NEULLER-NOGUEIRA, La Roche, par Agonac (Dordogne).

ON DEMANDE des manœuvres, des seiers, nourris, cochés, salaires élevés. MILICHAUD, scierie, Allée des Tisserands, St-Laurent, par Vigonoux-sur-Baragnon (Cher).

ON DEMANDE, ensemble ou séparément, homme toute main, femme basse-cour. Réf. ex. Vicomtesse du Fou, Château de Bonabry, Hillion (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE bon jardinier, 4 branches, avec références. Ecrire M. D'HYBOVILLE, château d'Hyboville, par Duvernon (Seine-Inférieure).

ON DEMANDE suite un ménage sérieux, le mari connaissant la vigne et pouvant faire garde d'une importante propriété. La femme pour soins intérieurs et basse-cour. Sérises références exigées. S'adresser à M. DUBIEGON, expert foncier, à Ingrandes-sur-Loire.

ON DEMANDE jardinier chef sérieux et capable : potager, fleurs. Ecrire avec références à M. THOMAS, régisseur, Lamothe, par Trois-Moutiers (Vienne).

REPRESENTANTS visitant cultivateurs demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

OUVRIER jardinier, nourri, couché, bons appointements, est demandé chez M. LE ROULLIER, rue Armand-Gasté, à Vire.

ON DEMANDE bonne cuisinière faisant un peu ménage. Réf. exigées. S'adresser DE HILLERIN, 5, rue du Quinconce, Angers.

LES ETABLISSEMENTS DEBRAY-DINAN
Demande Livreurs
Bons appointements - Références exigées et un CONTRÔLEUR

DEM. ménage cathol. 11^e mains, homme chev. jard., femme mén. cuis.; 2^e servante aide chât.; 3^e garçon aide-jard. DUVIVIER, Feney (Deux-Sèvres).

JEUNE FILLE sachant tsaire est demandée pour ferme. Nourrie, couchée, blanchie, 200 fr. par mois, voyage remboursé après trois mois. Ecrire M. BASTARD, Domaine des Pins, Epigné-sur-Dême (Indre-et-Loire).

Pour la Touraine, MENAGE cuisinière-jardinier ou MENAGE jardinier, connaissant bien le métier, sans enfants, 35 à 45 ans, actif, femme pouvant être occupée à l'occasion, place stable, bonnes références exigées. S'adresser M. DECAUDIN-LABESSE, château de Beauchêne, Luzillé (Indre-et-Loire).

DEMANDE jeune homme sérieux pour conduire chevaux et culture. DE PENGUILLY, Blancet (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE de suite représentants à la commission, bien introduits auprès clientèle particulière, pour toiles et linge de maison. S'adresser à M. DARBELLEY, Les Vaures, Bergerac (Dordogne).

ON DEMANDE pour 1^{er} septembre, un ménage ou séparément, sachant traire, pour ferme. Bons gages. S'adresser à M. DARBELLEY, Les Vaures, Bergerac (Dordogne).

COURTIERS-REPRESENTANTS sérieux, bien rétribués, demandés dans chaque canton par la plus importante vieille maison semence blés, placée sous contrôle Etat, livraisons garanties. Situation d'avenir sans quitter emploi. Demandez conditions. M. COLAS, directeur, 38, boulevard du Temple, Paris-XI.

ON DEMANDE pour un ménage, une femme sachant faire la cuisine. S'adresser à M. CHARLES, à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE homme, célibataire ou veuf, pour travaux de propriété. Travail facile. SANATORIUM SAINT-JEAN-DE-DIEU, Le Croisic (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE, hantise parisienne, homme à tout faire, sérieuse, catholique, références exigées. Bons gages. Ecrire GUILMIN, 26, rue Saint-Amand, à Champigny (Seine).

JEUNE MENAGE, mari bon praticien en plaine, demande à louer ferme de 25 à 30 hectares. Bonnes références. Faire offres à MAUPIN, 16, rue Vital, Paris, 16^e.

JARDINIER célibataire, logé, nourri. Baron MENJOT, château Cauyge (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE jardinier à l'année, marié ou célibataire, logement et chauffage, au château de la Madeleine, à Varades.

ON DEMANDE bonne à tout faire. Bons gages. M. Chapelier, 16, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

ON DEMANDE ménage sérieux, le mari palefrenier, la femme basse-courrière. Ecrire BOUVIER, régisseur à Miral (Mayenne).

Commerçant en Grains
sérieux, bien situé, demande commanditaire ou dépôt. Ecrire LANNES L., 37, rue des Postiers, Fleurance (Gers).

MENAGE sérieux, jardinier cuisinière, place stable, bons gages. 2 maitres, références sérieuses exigées. M. BRAGANDET, régisseur, domaine de Bois-Guillet, Mesland (Loir-et-Cher).

BASSE-COUR montée près Orléans, 15 hectares, terres et prés. Métayage offert à ménage cultivateurs, stable, n'ayant pas d'antécédents. A. Adresser de suite références et copie certificats, à M. René Jarry, 7, rue de Florence, Paris.

MENAGE AGRICOLE, homme laboureur, femme basse-courrière; bonnes références exigées. Mlle DE SEZB, aux Tourelles, Cour Chevry (Loir-et-Cher).

FORTE REMISE à tous hommes et dames pour représent. — M. P. Lary, huiles, savons, cafés, 143, rue de Rome, Marseille.

GEUS A COUVER, fécondation garantie, pures races : Bresse, Leghorn, Rhodes, Sussex. FOLLON, 5, rue Hermitage, Nantes.

Cultures de graines potagères, fourragères et de fleurs. Plantes de légumes et de fleurs. Tout produit pour jardin, demander prix courant. Paul BAHAUD, cultivateur-grainier Route de Paris (près Boulevard) - NANTES

PLANTS GREFFES
Producteurs directs et boutures
M. PRUNEAU, Gare Bouguenais (Loire-Inf.)

TRUIE-VERRATS middle white yorkshire grande origine, pedigree
Marquis de LUSSAG
Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

LAPINS Angoras à vendre. Issus primés, 9 de 4 mois, mâle et femelle, 9 de 2 mois, mâle et femelle. MORTIER, maraîcher, Saint-Géron, par Ancenis.

LA VACHE BRETONNE, pis noirs, est la vache idéale. Elle réalise en effet : économie de nourriture, supériorité de lait et de beurre, vêlage très facile.
M. Alfred TURPIN, à Luaniers, en Rouans, qui s'est spécialisé dans l'élevage de la race Bretonne, invite les personnes qui cela pourrait intéresser à aller visiter ses étables. M. TURPIN dispose en outre de plusieurs jeunes vaches en lait ou prêtes à vêler. Prix modérés.

COCKER 20 mois, père primé, nez extra, dressé de haut, rapporte, plus offrant. MEDINA, La Meillerie (Loire-Inférieure).

MATERIEL DE BATTAGES
compréant : 1 Locomobile Société Française; 2 Batteuses grand travail Société Française; 2 Batteuses Bretonnes, état neuf; 1 Batteuse à tréfle Bretonne. Plusieurs Locomobiles 6-8 HP. C. I. B.
52, rue Saint-Georges - PARIS

ATTENTION !! Achetez trieur Tobagan Idéal. Sélectionner grains semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrire L. LANNES, grains, Fleurance (Gers).
Achetez blé à la commission

TRAITEMENT nouveau et scientifique de la tuberculose p. méthode communiquée à l'Académie de Médecine. Renseignements gratuits p. M. PETIT, 13, rue Jean-Bollus prolongée, PARIS (18^e).

Etablissement Boreinstein, Equeurdreville (Manche). Cinqs crème de la Vache Noire, demande des REPRESENTANTS dans tous les départements.

Nous offrons contre envoi de 100 francs
1^{er} Abonnement un an au journal "Le Paysan"
2^o L'Almanach du Paysan 1926.
Nos renseignements gratuits (petite correspondance) vous rapporteront au centuple les francs demandés. Adressez : Compagnie Agricole, 10, rue de Valenciennes, Nantes ou Chèques Postaux 74-35, Nantes.

Fûts Vides
Châtaignier fonds chêne
LUNEAU-GRIFFON, 5, quai Baco, Nantes.

SACS VIDES, ENGRAIS, etc... Suis acheteur tous lots. Offrir SOLINSKI, 121, rue Vieilledu-Temple, Paris.

FUSILS
LES MEILLEURS
à 500 francs
à 600 francs
à 700 francs
à 800 francs
à 900 francs
à 1000 francs
à 1100 francs
à 1200 francs
à 1300 francs
à 1400 francs
à 1500 francs
à 1600 francs
à 1700 francs
à 1800 francs
à 1900 francs
à 2000 francs
à 2100 francs
à 2200 francs
à 2300 francs
à 2400 francs
à 2500 francs
à 2600 francs
à 2700 francs
à 2800 francs
à 2900 francs
à 3000 francs
à 3100 francs
à 3200 francs
à 3300 francs
à 3400 francs
à 3500 francs
à 3600 francs
à 3700 francs
à 3800 francs
à 3900 francs
à 4000 francs
à 4100 francs
à 4200 francs
à 4300 francs
à 4400 francs
à 4500 francs
à 4600 francs
à 4700 francs
à 4800 francs
à 4900 francs
à 5000 francs
à 5100 francs
à 5200 francs
à 5300 francs
à 5400 francs
à 5500 francs
à 5600 francs
à 5700 francs
à 5800 francs
à 5900 francs
à 6000 francs
à 6100 francs
à 6200 francs
à 6300 francs
à 6400 francs
à 6500 francs
à 6600 francs
à 6700 francs
à 6800 francs
à 6900 francs
à 7000 francs
à 7100 francs
à 7200 francs
à 7300 francs
à 7400 francs
à 7500 francs
à 7600 francs
à 7700 francs
à 7800 francs
à 7900 francs
à 8000 francs
à 8100 francs
à 8200 francs
à 8300 francs
à 8400 francs
à 8500 francs
à 8600 francs
à 8700 francs
à 8800 francs
à 8900 francs
à 9000 francs
à 9100 francs
à 9200 francs
à 9300 francs
à 9400 francs
à 9500 francs
à 9600 francs
à 9700 francs
à 9800 francs
à 9900 francs
à 10000 francs

LE ZENITH
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AGRICOLE DU COMICE DE VERTOU.
Incendie - Vol - Incurables
A. VAULON et C. BOUCHAUD, 5, Place Fête-Populaire - NANTES

Enfants qui urinent au lit
Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et que rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Languen (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.
(R. C. Fontenay 253).

Voiles
Métalliques
Emaillées
La meilleure couverture
Inaltérable, étanche, antibufrage
50% d'économie
Catalogue franco sur demande
A. Rey fabricant 10 Quai de l'Escaut Calais (133) tél. 5019

ÉLEVEZ
économiquement
Veaux
& porcelets
avec la
LACTINA SUISSE
Refusez les imitations,
exigez cette marque.

Fabriquée depuis 1891
par les Etablissements
FRANÇOIS BRUNNER - Villeurbanne-LYON

TAUPES
détruire les
rats, souris, campagnols, lézards, crapauds, renards, moutons, etc...
radicalement et à peu de frais
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
réussissant en 24 heures.
Flacon d'essai 3 fr. Envoi franco contre mandat
A. Q. CHAVIN, Pharm. ROBERT-LE-ROUQUÉ (Cher-et-Loir)
ET TOUTES PHARMACIES

GUERISONS DE RHUMATISME
Autorisées à publier :
M. BERTRET, à la Grenouillère de Rosnay (Vendée) : « Je souffrais depuis 5 mois de douleurs au pied, enflé et me gênait à la marche. Guéri en une séance. » Confirmation au bout de 1 mois.
Mme BRIETAUD, à la Sigournais (Vendée) : « Je souffrais depuis 18 mois jour et nuit, privée de sommeil. L'appétit avait disparu complètement entraînant un état d'affaiblissement et d'anémie considérables. Je ne faisais que quelques pas à l'aide de deux cannes. Dès la première séance de traitement le sommeil est revenu, mon état général s'est amélioré d'une façon remarquable et après quelques nouvelles séances je me considère complètement guérie. »
Le docteur SIMERAY, spécialiste, consulte à Nantes, Hôtel de Paris, le samedi après-midi, et à Châteaubriant, Hôtel du Commerce, le mercredi matin. Renseignements et brochures, Ecrire 2, rue Boileau, Nantes.

VOITURES D'ENFANTS
COCOONS ET NEUVES
ACHAT - ECHANGE - REPARATIONS
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08
DÉPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
BAISSE DE PRIX

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Supeur
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur

Garanties 20 ans, depuis... 455 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures machines au meilleur Prix.
NOUVEAUTE 112. Lave-Linge rapide 25 fr.

AGRICULTEURS TRAITÉS BLES de semence et autres Céréales
avec la **POUDRE SAINT-ÉLOI**
PERFECTIONNEMENT DU SULEFATAGE-CHAULAGE OU VITRIOLAGE
Prix de la boîte pour traiter un hectolitre de semences est de UN franc
30 Années de Succès affirmés par des milliers d'attestations
En vente au Bureau du Syndicat et chez les principaux Grainetiers et Epiciers.
Usine à BLOIS, 43 à 49, rue de Garene
OBSERVATION IMPORTANTE. — Après une moisson aussi humide, beaucoup de grains de semences sont détectueux et risquent d'être brûlés par le traitement au sulfate de cuivre.
La POUDRE SAINT-ÉLOI, même à double dose, ne brûle jamais les semences. Elle agit en outre comme germinateur assurant une levée rapide, saine et vigoureuse.

LEVURES SÉLECTIONNÉES
Gézar B. B.
AMÉLIOREZ le bouquet de vos vins augmentez sa richesse alcoolique, supprimez les risques de maladies avec les levures sélectionnées.
Nota. — Les Levures s'emploient sur les moûts. Les commandes sont acceptées, dès maintenant, livrables à la date indiquée par le client.
TANNINS d'Alsace à l'alcool extra, ou en aiguilles, garantis purs.
N'omettez pas d'en mettre dans votre moût.
PÊSE-MOÛTS, pèse-vins, pèse-alcool, pèse-sirop, pèse-lait.
MÉTABOLITE DE POTASSE, acides citrique et tartrique, phosphate d'ammoniaque, coques, etc., etc.
Pour tous ces produits, pour tout l'article de caves, de chais, de tonnellerie, s'adresser à
E. PILLORET, 2, rue Guépin, NANTES
MAISON DE CONFIANCE - RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Tél. 15.30 - Compte postal 9679

POMPES, à soulever et les moûts et les VINS.
NOTA : Toutes nos pompes sont en bronze ou en cuivre massif, ce qui est essentiel pour ne pas altérer les vins, et pour rendre ces pompes inaltérables. Nous manquons de pompes chaque année, pressez-vous vos ordres dès maintenant livrables à la date que vous m'indiquerez.
MOTO-POMPES, pèse-tonneaux, rince-bûts, chaudoucs, etc., etc.
Tuyaux caoutchouc spéciale pour vins complètement inodore. Tuyaux toile pour arrosages.
Tout l'article de TONNELLERIE, de CAVES, de CHAIS au meilleur prix
chez E. PILLORET, 2, rue Guépin 2 NANTES
Tél. 15.30 - Compte Postal 9679

TOILES TISSÉES à la Main
TOUTES LARGEURS, PUR FIL, GARANTIES
Prix très modérés
J. LEAUTE, à UZEL (Côtes-du-Nord)

LA MEILLEURE GARANTIE
au prix le plus réduit pour vos ASSURANCES
Adressez-vous à M. des POISSONNAIS,
Villa Plaisance, ANGERS
ASSUREUR-CONSEIL

SPECIALITE DE
POTS A FLEURS - CLOCHES A JARDIN TERRINES à semis
P. BUREAU
10, Quai Foch, NANTES
Tél. 14.65

LA STERILITE DES VACHES EST VAINQUE
par le **GENOPHIL BERNARD** traitement rationnel
Nombres Attestations Cloquées
Adressez Commandes à CHARITAT, 0, Vétérinaire
— Montreuil (Loir-et-Cher)
Envoi franco de la Notice contre 0 fr. 25

PLUS DE FEU
30 Ans de Succès
Guerison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
L. HENRI BOYER-RICHEL
11, Rue de la République (Nantes)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

C'EST INCROYABLE !
A titre de réclame, l'envoie à 1 élégant sac à main pour dames; 1 superbe portefeuille; 1 fidèle porte-monnaie; 1 portefeuille à 4 stylos; 1 stylo à bille; 1 broche porte-bonheur; 1 flacon extrait odeur et un agréable surprise; GARDON 2 anneaux, 12 perles, 12 toilettes, 12 toilettes contre remboursement de 1250.
Ecrire : MARQUINIERE SIMILI E. A.
25, rue des Dominicaines, MARSILLE

DETERGINE du Docteur BOURDEAU
de Parthenay (Deux-Sèvres)
Pommade pour le traitement des plaies, ulcères variqueux; ongles incarnés, brûlures, abcès, phlegmons, etc...
Méthode de pansement vraiment pratique et efficace. Références médicales à l'appui.
Toute famille prévoyante doit posséder un tube de DETERGINE.
Prix : 6 fr. 75, impôt compris.
Dépôt : Grande Pharmacie de Paris, Place Royale, Nantes.
Rialland, Pharmacien, Saint-Nazaire.
Soin, Pharmacien, Paimbœuf.
J. Vincent, Pharmacien, Ancenis.
A. Jallu, Pharmacien, Châteaubriant.

Les machines agricoles françaises DOLLE
en Bretagne et en Normandie
grâce à la qualité des matières premières employées, à leur construction soignée, à leur long usage, ont acquis la réputation justifiée de
MACHINES QUI DURENT
SUCCESALES POUR L'OUEST
M. A. LAIR, Dir. pour la Bretagne Pontivy (Morbihan)
M. P. KERNE, Dir. pour la Normandie ARGENTAN (Orne)
MACHINES AGRICOLES DOLLE
MACHINES AGRICOLES DURENT
L'usine et Siège social
VESOUL (Saône)

Pour les **BATTAGES** Utilisez
le **Tracteur Agricole Fordson**
Le plus simple, le plus robuste, le meilleur marché

ECONOMIE : 4 litres 1/2 de pétrole à l'heure
Mise en batterie en 5 minutes
Mise en route en 1 minute
Remorque, Charrue, et tous travaux de la Ferme

Agent Général
DE LA
LOIRE-INFÉRIEURE
Henri MATILE, 20, Rue Racine - NANTES
Tél. 9.16 et 22.21
GRAND GARAGE DE BRÉTAGNE

AUTOMOTO
3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents
NANTES
11, Chaussée de la Madeleine
50, rue Fossé 2, rue L.-J.-Rousseau
VENTE A CREDIT SUR DEMANDE
Les Agences de Nantes et les principaux agents de la Région consentiront pour paiement comptant une remise spéciale de 5 0/0 à tout porteur de la présente annonce.

Crée et consacre les Champions
Tours de France
1923 1^{er} H. PELLISSIER
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

Garanties 20 ans, depuis... 455 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures machines au meilleur Prix.
NOUVEAUTE 112. Lave-Linge rapide 25 fr.

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Supeur
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur